

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
INFECTION ET TRANSPLANTATION

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

Universités concernées :

Universités Paris V – René Descartes (Université pilote), Université Paris VII, Université Claude Bernard – Lyon 1 et Université de Bordeaux.

1/ Objectifs de la formation :

- Assurer une culture microbiologique et infectiologique approfondie aux transplantateurs d'organes et allogreffeurs de moëlle ;
- Apporter aux infectiologues et microbiologistes une information actualisée dans le domaine de la transplantation.

Création autour des complications infectieuses survenant chez les transplantés, d'un réseau fédérant tous les partenaires intervenant dans le domaine : transplantateurs, infectiologues, microbiologistes, spécialistes de l'imagerie, pharmacologues, hygiénistes, ainsi que leurs correspondants.

Un effort particulier a été fait pour donner à cet enseignement :

- Un aspect pratique : détail des outils diagnostiques, des traitements, mise au point d'arbres décisionnels.
- Une actualisation récente des données ; à ce titre, le comité d'organisation propose en fin de cursus une veille bibliographique portant sur les congrès et données publiées de l'année.

2/ Responsable :

Responsable nationale :

Docteur Hannah KAMINSKI

Hôpital Pellegrin

Néphrologie - Transplantation – Dialyse - Aphérèses

Place Amélie Raba Leon

33076 Bordeaux Cedex

05 56 79 55 38

hannah.kaminski@chu-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Minimum 5, pas de maximum (cours en digital).

3-2 Durée de la formation :

La formation dure un an et à lieu tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait à distance.

Le volume horaire global de la formation est de 65 à 70 heures (environ 56 heures en visioconférence et une journée de GTI et de G2I (environ 11h)).

Les cours ont lieu de mi-novembre à mai de l'année universitaire.

3-4 Stage :

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau :

- les titulaires d'un doctorat français en médecine ou en pharmacie
- les étrangers titulaires d'un diplôme équivalent
- les étudiants en DES ou en DIS
- les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par le Directeur de l'enseignement et autorisés par le conseil pédagogique.

L'autorisation d'inscription est prononcée par le responsable nationale après examen du dossier.

Public visé : Médecins, chirurgiens, biologistes, réanimateurs, chercheurs impliqués dans la transplantation d'organe et l'allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, infectiologues, microbiologistes, hygiénistes, pharmacologues, médecins et pharmaciens de l'industrie pharmaceutique.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

5/ Coût de la formation :

En formation initiale : 600€ /an

En formation continue : 900€ /an

Tarif spécifique formation continue :

Chefs de clinique assistants : 700€ /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé une session unique d'examen par an.

La présence en cours est obligatoire.

6-2 Nature des épreuves :

L'examen consiste en une épreuve écrite sous forme de Questionnaire à Choix Multiples (QCM), d'une durée de 2 heures.

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement n'est pas autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 12/04/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/05/2021

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 14/03/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2022

Modification du tarif formation initiale (harmonisation) et tarif spécifique formation continue : Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 3)

Mise à jour (volume horaire) : 05/07/2024
(Version 3-1)

Mise à jour (volume horaire) : 28/11/2024
(Version 3-2)